

Fiche de présentation du projet

Projet en cours de déploiement · 2026 · Guyane française – Amérique du Sud

Le projet en une phrase

Le PCMG vise à devenir l'outil collectif de la filière musicale guyanaise : structurer, professionnaliser, fédérer et exporter les musiques de Guyane. Un projet pensé par et pour les acteurs·trices du territoire, en dialogue avec les institutions locales et nationales.

Le constat

La Guyane est une terre de métissages : créole, amérindienne, bushinengué, haïtienne, brésilienne, surinamaïse, antillaise, métropolitaine, etc. Cette mosaïque a fait naître un patrimoine musical d'une diversité unique. Pourtant, la filière avance en ordre dispersé, sans outils partagés ni voix collective.

S'ajoute un fort déséquilibre territorial : la quasi-totalité des structures se concentrent sur le littoral, autour de Cayenne, tandis que les communes isolées et l'Ouest guyanais restent largement à l'écart. Le talent est là, mais pas encore les structures et les ressources pour l'accompagner.

Notre ambition : fédérer, structurer, rayonner

- **Fédérer** : réunir artistes, labels, studios, organisateurs et technicien·nes autour d'un projet commun, dépolitisé et professionnel.
- **Structurer** : doter la filière des outils, compétences et dispositifs qui lui manquent encore.
- **Rayonner** : porter la musique guyanaise aux niveaux national et international, en coopération Guyane – Suriname – Amapá (Brésil) et Caraïbes.

Cinq missions au service de la filière

1. **Accompagner les structures** : accès aux informations, aide et guide pour monter des dossiers, conseil sur l'administration musicale, suivi personnalisé.
2. **Mise en réseau** : connecter les acteurs entre eux, localement et nationalement.
3. **Diffusion & export** : une présence dans les marchés et conventions professionnels, créer des réseaux de diffusion nationaux, créer une dynamique avec les pays voisins.
4. **Formation & certification** : développement d'artistes, droits de propriété intellectuelle, accès aux diplômes d'État.
5. **Créer une économie culturelle** : accompagnement à la création d'entreprises culturelles, mobilisation des financements, création d'emploi, mise en place d'un circuit de recrutement.

Gouvernance

Statut juridique visé : association loi 1901. Le PCMG s'organisera autour de quatre commissions de travail réunissant les acteurs de terrain, réunies au moins une fois par trimestre :

- Information & coordination : centre de ressources, annuaire, lettre d'information.
- Patrimoine : étude, valorisation et archivage du patrimoine musical guyanais.
- Formation : programme régional « musique et transmission », diplômes d'État.
- Promotion & export : présence aux salons professionnels, accueil de programmeurs.

Feuille de route 2026 – 2028

- **2026 — Mobilisation** — rencontres avec la filière, constitution du collectif fondateur, première lettre d'information, finalisation du dossier institutionnel.
- **2027 — Lancement** — recrutement de l'équipe, ouverture des adhésions, mise en place des commissions, premières actions, présence dans des conférences.
- **2028 — Conventionnement** — conventionnement pluriannuel visé, plein déploiement des missions, premier bilan d'impact, coopération régionale Suriname / Amapá (Brésil) / Caraïbes.

Rejoindre le projet

Email : contact@pcmg-guyane.fr

Site : pcmg-guyane.fr